

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 28 NOVEMBRE 2016 À (18 h 30) AU LIEU  
ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :**           **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON  
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD  
MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON  
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR  
LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI  
PRÉSENTS :**           **ME. ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME. SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET  
TRÉSORIÈRE**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 18 h 30**

---

**Résolution 16-11-523**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme il n'y a aucun public de présent, le conseil municipal passe au point suivant.

---

**Résolution 16-11-524**

**RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - NOMINATION DE TROIS REPRÉSENTANTS  
DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME  
DOLBEAU-MISTASSINI**

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire mettre en fonction Tourisme Dolbeau-Mistassini dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des règlements généraux de l'organisme Tourisme Dolbeau-Mistassini, trois (3) représentants de la municipalité doivent faire partie du conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal nomme monsieur Richard Hébert, maire, madame Claire Néron, conseillère et monsieur Rémi Rousseau, conseiller à titre de représentants de la municipalité pour siéger au sein du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Tourisme Dolbeau-Mistassini.

---

**Résolution 16-11-525**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AUTORISER LE CAUTIONNEMENT DES COMPTES HYDRO-QUÉBEC DU CLUB DO-MI-SKI INC.**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prenait connaissance des correspondances transmises à Do-Mi-Ski inc. pour laquelle Hydro-Québec demande de leur fournir un dépôt pour garantir le paiement de leurs prochaines factures;

CONSIDÉRANT que ce dépôt représente un montant de 8 100 \$ tel que mentionné dans une correspondance datée du 1<sup>er</sup> novembre 2016 laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie;

CONSIDÉRANT que ce dépôt serait conservé par Hydro-Québec pour une période de quarante-huit (48) mois à compter de la date de réception;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte de se porter caution, et ce, pour une période de quarante-huit (48) mois, à compter de l'adoption de la présente résolution, des obligations du Club Do-Mi-Ski inc. envers Hydro-Québec, pour un montant de 8 100 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini se porte caution des obligations du Club Do-Mi-Ski inc. envers Hydro-Québec pour un montant de 8 100 \$, et ce, pour une durée de quarante-huit (48) mois, à compter de la date d'adoption de ladite résolution et renonce aux bénéfices de division et de discussion.

---

**Résolution 16-11-526**

## **RAPPORT DE SERVICE - INGÉNIERIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DE VAUVERT - PROGRAMME PRRRL - RÉALISATION DE TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini a pris connaissance des modalités d'application du Volet - redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 pour la phase 1 de la route de Vauvert au coût de 7 028 165 \$;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Maria-Chapdelaine a obtenu un avis favorable de MTMDET;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne son acceptation pour la réalisation de la phase 1 des travaux de reconstruction de la route de Vauvert sur 6,9 km soit entre le secteur Sainte-Marguerite-Marie vers le camping Vauvert soit les segments 45 et 46 identifiés au plan d'intervention de la MRC;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Ghislain Néron, ing directeur du Service d'ingénierie à remplir, signer et transmette une demande d'aide financière pour les travaux phase 1 évalués à 7 028 165 \$ dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local (PRRRL) du MTMDET; et

QUE le conseil municipal confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL suite à la confirmation de l'obtention de l'aide financière de ce programme de l'ordre de 75 % soit 5 271 124 \$.

---

### **Résolution 16-11-527**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Comme il n'y a aucun public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

### **Résolution 16-11-528**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 18 h 35.

Comme il n'y a aucun journaliste, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 16-11-529**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 18 h 36.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Me. André Coté greffier, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M. Richard Hébert, maire

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 12 DÉCEMBRE 2016.**